

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2026-048**

Nombre de Conseillers :

en exercice	15
présents	10
votants	10 + 5 pouvoirs
pour	15

L'an deux mil vingt-six, le mardi vingt-huit juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de LA DOMINELAIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BERTON Jean-Éric, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 22 juillet 2026

PRESENTS : Mr BERTON – Mme MORICEAU - Mr HAUTBOIS – Mme LEMOINE – Mr HAMON - Mr BELLEIL – Mme BOSSARD – Mr PEU – Mr JAHENY – Mme GUINARD

ABSENTS : Mme CHOQUET a donné procuration à Mme MORICEAU

Mme GAGEOT a donné procuration à Mr HAUTBOIS

Mr MONVOISIN a donné procuration à Mr JAHÉNY

Mr CHIFFOLEAU a donné procuration à Mr BELLEIL

Mme MEROT a donné procuration à Mme LEMOINE

Mme MORICEAU a été élue secrétaire

Objet : Bretagne Porte de Loire Communauté – demande du fonds de concours en investissement

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que Bretagne Porte de Loire Communauté a instauré un fonds de concours en investissement à destination des vingt communes membres, sur la base d'une enveloppe globale annuelle.

Le conseil communautaire a précisé que le fonds de concours ne pourrait excéder 50 % du reste à charge hors taxe porté par la commune.

La commune est autorisée à cumuler le montant de son fonds de concours sur 3 années maximum dans la limite de 16 500 € par an.

Les travaux éligibles concernent vingt-trois thématiques dont la création d'équipements sportifs.

Au vu de ces éléments, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de retenir le programme de création d'équipements sportifs avec la réalisation d'un terrain Foot 5 et d'un terrain Futsal au stade de la Grée Charuel, afin de solliciter le fonds de concours en investissement auprès de BPLC, en 2026.

Après délibérations, le conseil municipal :

- Sollicite le fonds de concours en investissement de Bretagne Porte de Loire Communauté au titre de la création d'équipements sportifs avec la réalisation d'un terrain Foot 5 et d'un terrain Futsal au stade de la Grée Charuel ;
- Demande à bénéficier de l'enveloppe forfaitaire cumulée de 33 570,00 € en 2026 ;
- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que devant.

Le Maire,

Jean-Éric BERTON

